

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)**

6e séance – 11 septembre 2025 – 15 h 01 à 18 h 19

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :**Membres**

Marc Bureau, président et conseiller municipal – District du Parc-de-la-Montagne-Saint-Montagne (8)

Anik Des Marais, vice-présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15)

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Jessy Desjardins, membre organisme – communauté économique – Brigil (en virtuel)

Ariane Hamel, membre citoyenne (en virtuel)

Lise Filiatrault, membre citoyenne (en virtuel)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)

Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service, projets écologiques – STÉ

Chantal Marcotte, directrice – Service de l'eau et des matières résiduelles (SEMR) (en virtuel)

Vincent Paquette, chef de division – Contrôle environnemental – SEMR (en virtuel)

Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement – STÉ

Philippe Tremblay, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Alexandre Dumas, coordonnateur – Foresterie urbaine – STÉ (en virtuel)

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets – STÉ (en virtuel)

Quentin Liautaud, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Yvann Blayo, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Pierre Michaud Whalen, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Simon Landry, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Olimpia Pantelimon, coordonnatrice de projets – STÉ (en virtuel)

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Aussi présents

Maurice Thibaudeau, citoyen (en virtuel)

Monique Bisson, citoyenne – Gatineau sans pesticides (en virtuel)

Annie Lapointe – Enviro Éduc-Action (en virtuel)

Daniel Rosset, agent de recherche – Bureau des conseillers

ABSENCE :**Membres**

François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais

Simon Nadeau, membre citoyen

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance à 15 h 01 en mode hybride et publique. Celle-ci est enregistrée pour diffusion sur le site Web de la Ville. Il s'agit de la 6^e et dernière séance 2025 avant les élections municipales, complétant par le fait même le plan de travail 2024-2025 de la Commission. Un nouveau plan sera élaboré en vue de la reprise des travaux en 2026. La présidence rappelle qu'il est toujours possible de consulter les enregistrements des séances ainsi que la documentation présentée au gatineau.ca. Trois présentations sont inscrites à l'ordre du jour : le programme de subvention du Service de la transition écologique, la feuille de route du Test Climat et le bilan du plan de travail 2024-2025 de la Commission. Un point d'information concernant le dossier des pesticides est également prévu.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit Delage

Appuyé par Alicia Lacasse-Brunet

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. Déclaration du conflit d'intérêts

Alicia Lacasse-Brunet et Benoit Delage déclarent un possible conflit d'intérêts en lien avec l'item 6 inscrit à l'ordre du jour concernant les programmes de subvention.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 19 juin 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 19 juin 2025, dont la validation a eu lieu précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site de la Ville. Aucun suivi n'est à faire. Le suivi inscrit concernant les pesticides sera traité au point 8 de l'ordre du jour et l'on mentionne que l'état d'avancement du Plan d'action de la biodiversité, bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'une présentation à la séance de juin, avait été transmis précédemment aux membres et a été déposé.

5. Période de questions du public

Une question du public est adressée par Monique Bisson, citoyenne et membre du groupe Gatineau sans pesticides. L'intervention porte sur les campagnes de communication et de sensibilisation relatives au Règlement sur les pesticides. D'entrée de jeu, Mme Bisson explique que Gatineau sans pesticides poursuivra ses propositions et revendications auprès du Conseil municipal et auprès de la Commission. Celles-ci porteront sur l'épandage des pesticides sur les terrains de golf, l'utilisation du dicamba sur les pelouses ainsi que sur la nécessité d'utiliser une liste des pesticides autorisés et ce, tout en ayant un œil critique sur les pesticides dans l'eau potable à Gatineau. La présente intervention concerne l'état d'avancement des actions en lien avec l'adoption du Règlement sur les pesticides 2024 issu du plan d'action sur la biodiversité.

Lors de la séance de juin 2025, Gatineau sans pesticides a relevé deux actions concernant le dossier des pesticides qui ont eu lieu en 2024-2025 soit :

- Le déploiement d'une campagne de communication et de sensibilisation (2024-2025);
- La réalisation de vitrines de pelouses alternatives (2024-2025 : 10 vitrines aménagées).

Mme Bisson explique que, selon les recherches entreprises par les membres de Gatineau sans pesticides, mis à part dans le secteur Buckingham, aucune autre personne du groupe GSP n'a eu connaissance de l'initiative d'accroche-portes ni semble avoir eu l'occasion d'entendre ou de voir les campagnes de sensibilisation reliées aux pesticides. Aussi, GSP se demande où sont situées les vitrines de pelouses alternatives?

On remercie Mme Bisson pour les questions posées. En réponse à celles-ci, le Service explique que près de 8 200 accroche-portes ont été distribués en partenariat avec Enviro Éduc-Action dans des quartiers ciblés cet été. Il est à noter qu'une attention particulière a été prise afin que la distribution soit priorisée dans les quartiers ayant davantage de problématiques. Par ailleurs, une campagne de communication s'est également déroulée cet été : messages de sensibilisation diffusés à la radio ainsi que via différentes plateformes, dont les médias sociaux. En collaboration avec le Service de l'eau et des matières résiduelles, l'application règlementaire a débuté. Des lettres d'information ont entre autres été transmises aux différents entrepreneurs. Les détails de ce déploiement seront présentés lors du point d'information prévu à cette séance, item 8. Des efforts ont également été faits auprès de certains entrepreneurs et citoyens qui ne respectaient pas le règlement. Concernant les vitrines de pelouses alternatives, le Service indique qu'il y en a effectivement eu 10 en 2025 (deux de plus qu'en 2024), celles-ci ont été déployées avec un affichage approprié. Un suivi sera fait auprès de Mme Bisson pour lui transmettre la localisation de ces vitrines de pelouses alternatives (centre de services de Buckingham, 144, boul. de l'hôpital, Maison du Citoyen, centre de services de Masson-Angers, parc des Cèdres (2), bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain, bibliothèque Guy-Sanche, parc Moussette). Deux projets de couvre-sol alternatif ont aussi eu lieu. Dans « Pointe-Gatineau », un test de pré fleuri a été fait dans un lot vacant pour s'arriver avec la certification ville-amie des abeilles, ville-amie des oiseaux. Une démarche de sensibilisation a eu lieu et se poursuivra dans les prochaines années.

Mme Bisson remercie le Service. Le complément d'information servira à mieux comprendre et expliquer l'état d'avancement de l'application du Règlement aux membres du groupe GSP et aux gens du public. Le Service réitère l'importance d'enregistrer une requête au 311 lorsqu'une situation allant à l'encontre de certaines dispositions règlementaires est remarquée afin d'être avisé et d'intervenir adéquatement, lorsque cela est possible. La présidence souhaite remercier Gatineau sans pesticides pour leur apport afin d'améliorer le développement durable à Gatineau. On souligne l'importance de l'organisation et on invite Mme Bisson à rester en ligne afin d'entendre le point d'information qui sera fait à ce sujet par Mme Marcotte en fin de rencontre. On souhaite que GSP reste toujours présent dans le milieu. GSP poursuivra cette collaboration pour une ville toujours plus en santé sans pesticides.

6. Programme de subvention du Service de la transition écologique – Présentation – Recommandation

Jacinthe Grégoire, coordonnatrice des projets en environnement, au Service de la transition écologique présente le nouveau programme de subvention proposé, accompagnée par Frédéric Vandal, directeur et Louise Tremblay, cheffe de service. L'objectif de la présentation est d'obtenir une recommandation de la Commission sur la structure du nouveau programme et son déploiement. La nouvelle structure du programme proposé, divisée en 4 volets, est présentée : *volet 1 – Implusion; volet 2 – ÉcoDécllic; volet 3 – ÉcoPlus et volet 4 – Écogestes.*

On indique avoir consulté 18 organismes et partenaires (hiver 2025) ainsi qu'avoir pris part à une consultation citoyenne de février à mars 2025 où 509 citoyens ont donné leurs opinions concernant les écoGESTES. Les résultats des consultations ayant été présentés à la CELCC en mai dernier, la nouvelle structure propose 4 volets pour mieux répondre aux besoins, attentes et réalités du milieu, en cohérence avec les résultats. Les nouveautés suivantes sont incluses : la comptabilisation des résultats par volet via un tableau de bord, le rayonnement des retombées, la connaissance de certains projets coup de cœur et l'amélioration des procédures administratives internes. On indique qu'un comité d'évaluation sera mandaté pour évaluer les projets des volets 1, 2 et 3. Le Service présente aussi les scénarios de mise en œuvre tout en rappelant que la Commission ne se prononce pas sur les volets opérationnels, les ressources humaines, ni la question budgétaire. Il s'agit simplement d'indiquer lequel des scénarios semble le plus optimal parmi les suivants: *le tout inclus; l'allégé; l'essentiel ou l'économique*. On précise les prochaines étapes, dont le lancement du programme par phases, en 2026.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés à la présentatrice pour la clarté de la présentation. On souligne le cheminement du dossier jusqu'à aujourd'hui.

Simplification du programme

Une question est posée relative à la simplification du programme (nouveau fonds vert) pour les organismes. Le Service répond qu'effectivement, celui-ci a été simplifié à la suite de commentaires des organismes. La Ville a amélioré certains aspects techniques, dont la reddition de comptes, les versements, etc. Des félicitations sont adressées au Service pour l'allégement des procédures administratives. Il est à noter que les formules de partage des coûts étaient complexes dans l'ancien fonds vert. Avant, la Ville demandait beaucoup de rapports et les acteurs du milieu se demandaient si ceux-ci étaient tous nécessaires. On encourage la Ville à poursuivre ces démarches afin de cibler uniquement ce qui est utile aux fins de l'évaluation des projets.

Mesure d'impacts

L'importance d'identifier les gestes ou subventions qui vont avoir le plus grand effet et impact est relevé. Réaliser une analyse planifiée qui donne un aperçu de l'impact des mesures et leur coût permettrait de faire des choix éclairés. On mentionne l'importance de bien cerner les objectifs à atteindre. À titre d'exemple, l'appui aux plans d'action du Service est mentionné.

Volet 2 – ÉcoDéclik et volet 3 – ÉcoPlus

La différence et la pertinence des volets 2 et 3 font l'objet de discussion. Il est clarifié que le volet 3 permet au Service de mieux cibler le type de projet recherché en identifiant les objectifs à atteindre tout en les communiquant à ceux qui déposeront des projets.

Écoles et volet 3 – ÉcoDéclik

Un membre se demande quels types de projets peuvent être déposés par le milieu scolaire (école) dans le cadre du programme ÉcoDéclik? Certains sont surpris que les écoles puissent avoir accès à des fonds municipaux. Le Service explique que les écoles sont publiques et que le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau leur a confirmé qu'on peut leur offrir des subventions. L'appui au

verdissement des cours d'école, les projets de pollinisateurs, la sensibilisation à la nature en sont des exemples.

Volet 4 – Écogestes, gestion et pertinence

Des questionnements sont soulevés en lien avec le volet 4. On se questionne sur le type de demande et de besoin répondu par ce volet et le mode de fonctionnement qui sera mis en place pour administrer ce fonds. Les membres indiquent que le volet des écogestes demandera énormément de ressources et d'efforts (lourdeur administrative). On se demande si les résultats recherchés par ces écogestes auraient été atteints si on ne les subventionnait pas? On mentionne qu'il est probable que les demandeurs soient déjà des gens convaincus adoptant des comportements similaires. Un membre souligne d'ailleurs que ce scénario demande beaucoup d'argent et de temps et que, pourtant, il s'agit de l'activité la moins structurante, à l'exception de la catégorie « entreprises ». On s'inquiète entre autres de la dispersion des actions. Selon le point de vue de certains membres, ces initiatives n'amèneront peut-être pas un changement important. On rappelle le faible impact qu'avait eu l'ancienne subvention des couches lavables. À moins de viser un autre objectif, tel que la sensibilisation des citoyens, dans un contexte où les ressources sont limitées, il serait intéressant d'en réviser la pertinence et/ou de mieux cibler les écogestes afin d'atteindre des objectifs clairs tout en évaluant le coût-efficacité de ceux-ci.

Le Service explique que l'avantage de subventionner les écogestes est de permettre à la Ville de quantifier les retombées et de mesurer les changements de comportements tout en les encourageant. On indique qu'il serait intéressant de poser la question aux demandeurs afin de savoir s'ils ont modifié leurs habitudes. Le Service précise que des critères spécifiques seront mis en place afin d'évaluer qui aura le droit à la subvention prioritairement, selon le cas. Par exemple, certains écogestes cibleront prioritairement des personnes à faibles revenus (ex. couches lavables, produits d'hygiène, etc.). Si la demande est faible, le soutien sera ouvert à d'autres gens du public.

Les membres sont d'avis que la lourdeur de la gestion administrative d'un tel programme (écogestes) pourrait être un enjeu. Dans le contexte actuel et compte tenu des ressources internes, un membre questionne la faisabilité pour la Ville de déployer un tel programme. On propose l'idée d'évaluer d'autres options telles que la délégation à un organisme tiers du milieu pour son administration. On bonifie le propos en ajoutant que certains organismes du milieu sont les plus près des communautés socio vulnérables (ex. Maison de la famille). Cette approche permettrait possiblement de s'assurer que ce sont les communautés qui en ont le plus besoin qui vont en bénéficier prioritairement. Des discussions s'ensuivent au sujet de la pertinence des écogestes et leur utilité (ex. tondeuses électriques, clapets antiretours etc.). Un membre souhaite clarifier si dans ce type d'exemple, l'objectif ciblé est d'aider certains citoyens à se conformer aux règlements municipaux et si c'est le rôle d'une municipalité d'y voir? On indique toutefois que les écogestes liés à l'économie d'eau sont importants et devraient être maintenus.

Le Service mentionne que l'objectif de présenter la question des écogestes à la Commission est justement d'en discuter et de comprendre les différentes perspectives. Ce volet est orienté vers un changement de comportement souhaité, plutôt que vers des actions structurantes. Les montants accordés sont plus importants puisqu'ils concernent l'ensemble du territoire. La question de la pertinence de soutenir ces écogestes se pose tout de même et des changements dans l'approche et l'orientation du programme seront étudiés à la suite de la

séance. Les écogestes identifiés sont tout de même cohérents avec les résultats des consultations publiques et ciblent divers objectifs des plans d'action du Service.

Volet 4 – Écogestes et impact économie-efficacité / dollar citoyen

L'efficacité de nos investissements en termes de gains environnementaux est discutée. Le Service a choisi, en premier lieu, de ne pas cibler « le bâtiment » en raison de ses capacités opérationnelles. L'impact des écogestes sur la diminution des gaz à effet de serre (GES) n'est pas un gain notable. Toutefois, l'impact recherché de ce volet est au niveau de la conscientisation du public. Certaines villes octroient même un budget beaucoup plus important aux écogestes afin de sensibiliser la population.

Un membre est d'avis que sur le 1.7 million de gaz à effet de serre produit à Gatineau, il faudrait savoir où se situe le plus grand défi afin d'agir sur celui-ci, en priorité. Par souci d'efficacité et pour optimiser l'utilisation du « dollar citoyen », il serait important d'y réfléchir. On mentionne vouloir que les gens aient une meilleure conscience sociale, mais qu'avec le peu de ressources, il faut faire un choix éclairé afin de cibler où investir l'argent public (dollar citoyen) pour qu'il ait le plus d'impact. La vice-présidence indique qu'initialement, une démarche avait été entreprise pour identifier les secteurs où la Ville a le plus d'efforts à faire pour la réduction des GES : le transport et le bâtiment. À cet effet, on indique qu'il serait préférable de réattribuer l'argent prévu (volet 4) à des fins de soutien et de bonification d'un plan structurant ou d'autres initiatives d'impacts (ex. plan vélo). Une analyse des écogestes et de leurs impacts espérés est souhaitée. Le Service précise que pour chaque volet, on souhaite déployer de la sensibilisation et de la communication. La présidence indique que le programme des écogestes présentés est un peu le modèle de Victoriaville, où une série d'écogestes sont subventionnés. Le Service indique d'ailleurs que Victoriaville est en révision de celui-ci et qu'ils ont un très grand volet lié au bâtiment. Leur programme est réévalué en fonction de leur capacité organisationnelle.

Entreprises

On se demande si le soutien aux entreprises dans leur démarche de développement durable relève du Service de la transition écologique, ou si ce rôle conviendrait davantage à ID Gatineau ou au Bureau du développement économique, compte tenu de leur mandat respectif. Par ailleurs, on souligne que plusieurs programmes provinciaux et fédéraux financent déjà des écogestes. Il est donc essentiel de bien définir le rôle que la Ville doit jouer en complémentarité avec ces initiatives.

Pérennité du financement

La pérennité du financement soulève des questions. Y a-t-il une certaine flexibilité pour appuyer des projets qui s'étendent sur plus d'une année? On se demande si une réflexion a été menée à ce sujet. L'incertitude entourant le financement représente un enjeu majeur pour les organismes, dont les retombées sont bien réelles : perte de savoir-faire, départ de personnel, etc. Le Service confirme qu'il a été plus restrictif par le passé, limitant le soutien à des projets d'une durée de 1 à 2 ans. Toutefois, une ouverture se manifeste désormais pour permettre des subventions sur une période plus longue, selon la nature du projet (3 à 5 ans). Ce financement à plus long terme serait possible, sous toutes réserves.

Un membre souligne les avantages d'un tel soutien, qui permet aux organismes d'être proactifs, de saisir les opportunités et de compléter les actions de la Ville, tout en leur offrant une plus grande marge de manœuvre. À titre d'exemple, pour

le CREDDO, cela représente un investissement de 615 000 \$ injecté à Gatineau, 13 projets réalisés, 3 emplois créés, etc. Le levier financier, la flexibilité et l'écoute sont des éléments clés. Des remerciements sont adressés à la Ville pour son ouverture et sa réceptivité.

Groupe expert UQO

Un membre élu soulève la question de l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans ce type d'analyse et d'évaluation. Le Service juge cette interrogation pertinente et indique qu'il participe aux réflexions en cours sur les perspectives d'utilisation de l'IA dans ce domaine.

Cohérence avec les plans d'action du Service et indicateurs

Une clarification est demandée concernant la concordance des volets avec les plans d'action du Service. On se demande si l'ensemble des 4 volets doivent répondre à ceux-ci afin d'être alignés avec les priorités organisationnelles. Le Service confirme que les 4 volets correspondent à des actions dans les plans d'action actuels et permettent ainsi de mieux structurer les actions et mieux quantifier les résultats. Une précision est apportée au sujet du soutien aux organismes, volet 1, qui est maintenant intégré au Fonds vert. Pour sélectionner les projets, une grille d'évaluation est utilisée afin de mesurer leur pertinence. Chaque projet doit atteindre un seuil minimal de 70 % pour être retenu.

Scénarios

À la suite de la présentation des quatre scénarios, des questions ont été soulevées quant aux raisons et aux avantages de présenter plusieurs options, sachant que le scénario 1 semble le plus optimal. Le Service précise que ces scénarios tiennent compte de plusieurs facteurs, notamment les considérations budgétaires.

Bien que la Commission ne soit pas appelée à se prononcer sur les aspects financiers ou les ressources nécessaires, le Service souhaitait illustrer les différentes possibilités, chacune ayant des implications distinctes en matière de déploiement et de capacité de mise en œuvre. L'objectif est de recommander un scénario dans le cadre de l'analyse budgétaire à venir.

La présidence déclare un possible conflit d'intérêts en lien avec le sujet discuté.

Discussion préalable autour des recommandations proposées

Des échanges ont lieu à propos des deux recommandations présentées. Le libellé de la première recommandation semble convenir seulement partiellement. La deuxième recommandation convient également partiellement avec le choix du scénario 1, qui nécessiterait quelques ajustements. Les membres expriment le souhait de mettre en valeur les volets ayant les impacts les plus structurants et de réfléchir davantage à la portée des écogestes. Des suggestions sont formulées, telles que la possibilité de réduire les budgets associés aux écogestes ou d'en confier la gestion à un organisme tiers. Il est également proposé de cibler un secteur précis pour concentrer les actions.

Le Service précise que l'objectif d'obtenir ces recommandations est lié à une discussion à venir à ce sujet possiblement dans le cadre de l'étude du budget. Ce programme ne serait pas discuté cet automne au conseil municipal. Des échanges ont lieu concernant la reformulation des recommandations. La proposition serait d'aller de l'avant avec les volets 1, 2 et 3, tout en réévaluant le volet 4 relatif aux écogestes. Le scénario de mise en œuvre 1 demeure le choix privilégié des membres, à condition qu'il soit adapté à la nouvelle formule proposée, tout en

conservant le budget initial. La présidence demande une pause afin de revenir avec un libellé clarifié à la reprise de la séance.

Pause de 16 h 27 à 16 h 40

Remerciement de la présidence

Avant de reprendre les discussions, la présidence souhaite remercier les équipes du Service de la transition écologique, celles du Service de l'eau et des matières résiduelles et l'équipe des Comités et commissions pour leur contribution. On souligne avec fierté le dépôt du bilan du plan de travail 2024-2025 qui sera déposé en fin de séance. Des remerciements sont également adressés aux membres et aux élus. L'implication des membres de la Commission ainsi que l'engagement des gens public dans les travaux ont été particulièrement soulignés et appréciés.

Jessy Desjardins quitte la rencontre à 16 h 27. Le quorum est maintenu.

Deux orientations ajustées sont présentées lors de la séance et se lisent comme suit :

Orientation 1 :

Adopter le nouveau programme du Fonds vert dont sa structure est divisée en 3 volets distincts. Les écogestes seront réévalués et intégrés dans le programme selon une analyse de leur impact environnemental optimal.

Orientation 2 :

Adopter le scénario 1, intégrant les conclusions de la réévaluation du volet des écogestes.

Les recommandations initialement proposées entourant le programme de subvention ne peuvent être adoptées en raison de possible conflits d'intérêts pour lesquels trois des membres présents s'abstiennent de se prononcer. Trois autres membres s'étant prononcés en faveur des orientations présentées.

7. Test Climat : un outil d'aide à la décision sur les impacts environnementaux – Présentation – Recommandation

Frédéric Vandal, directeur du Service de la transition écologique, assure la présentation, accompagné de Louise Tremblay, cheffe de service et Philippe Tremblay, coordonnateur de projets écologiques. Il s'agit d'un important dossier pour les membres de la Commission. Une présentation est d'ailleurs prévue au comité plénier à l'automne à ce sujet.

Les objectifs de la présentation sont les suivants :

- Discuter de la progression de l'élaboration du Test Climat;
- Recommander l'adoption des axes d'analyse et de la feuille de route de l'outil d'aide à la décision.

Cet outil d'aide à la décision permettra d'offrir un alignement aux divers intervenants. La version présentée ayant fait l'objet de modifications mineures, la version modifiée sera retransmise aux membres. Le Service explique que l'outil élaboré doit faire l'objet de présentation, de consultation et d'appropriation auprès des autres équipes municipales avant son déploiement. Le fonctionnement de l'outil, se traduisant par l'intermédiaire d'un questionnaire (71 questions), est présenté. Le questionnaire permet d'évaluer l'impact environnemental d'un projet

et quelles sont les mesures à mettre en place pour bonifier ou mitiger certains éléments.

Le Service explique que la cible du Test Climat concerne les projets municipaux dont le coût dépasse 1 million de dollars (les projets d'infrastructures) afin de respecter les capacités des Services et celle de l'équipe veillant à son déploiement. À travers les séries de questions se trouvent 5 grands axes et deux axes spécifiques sur les bonifications et les critères critiques à analyser. On mentionne que le critère critique nous avise si le projet a des mesures de mitigation importantes à développer. Le Test Climat va reposer sur un code de couleurs de façon à savoir si le projet est acceptable, acceptable avec certains risques ou non compatibles avec les objectifs de la Ville (et les mesures à mettre en place). La démarche proposée est présentée. Un projet pilote sera réalisé à l'hiver 2026. Le début de l'intégration au processus d'approbation est prévu au printemps et à l'été 2026. La portée sera à rediscuter ultérieurement, 2026 étant une année de test et d'ajustement afin de bien analyser son impact.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On remercie le Service pour la présentation. On aime l'idée d'avoir un portrait, une perspective avec un code de couleur. Des félicitations sont adressées pour les considérations sociales.

Redondance

Le Test Climat ayant 71 questions, on se demande si certaines d'entre elles seront répétitives avec la réglementation en place ou si toutes les questions sont entièrement nouvelles. Le Service explique que les questions sont en lien avec les cibles environnementales. Le but est justement d'en discuter davantage avec les Services pour éviter les doublons. Un exemple donné concerne la certification LEAD où les critères à évaluer vont être repris dans le questionnaire. Ça nous permet d'évaluer son impact tout en faisant ressortir la donnée nécessaire pour faire un arrimage avec les cibles environnementales de la Ville. Le Service rappelle que le but est aussi d'identifier les mesures de mitigation à mettre en place.

Mesure des gaz à effet de serre (GES)

Un membre exprime sa surprise à l'effet que le Test Climat ne mesure pas spécifiquement l'émission des GES dans le cadre des projets présentés. Comment atteindrons-nous nos cibles si ce n'est pas le cas? Où sont les mesures à ce sujet? Il faudrait s'assurer tout de même de connecter le tout pour le mesurer d'une façon ou d'une autre. Le Service explique que c'est une question technique. Il est très difficile et coûteux d'évaluer les GES dans les projets. Les études quantitatives des GES prennent aussi beaucoup de temps. Même si les GES ne sont pas quantifiés, ils seront tout de même évalués au niveau de leur impact. Le Service évalue davantage les mesures à mettre en place pour limiter l'impact d'un projet sur les GES. On rappelle que lors de la précédente recherche au niveau des GES, il avait été question en Commission du développement d'un outil d'évaluation municipal. Il était alors probable que celui-ci soit lié au Test Climat. Le Service précise que dans le contexte du plan Climat, les équipes n'ont pas l'expertise à l'interne pour évaluer les GES et que celle à l'externe est trop coûteuse. Toutefois, l'équipe sera en mesure de prendre les GES en considération lors du questionnaire.

Un membre informe le Service qu'il existe aussi un outil, avec une base scientifique, qui est disponible et qui a été transmis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant les

types d'aménagement et leurs impacts en GES. Celui-ci pourrait être utile aux travaux. Le Service en prend note. Il est souligné que la consommation énergétique totale doit également être prise en compte et évaluée dans l'analyse d'un projet, en raison d'une pénurie à venir des énergies renouvelables. La capacité du réseau étant en jeu.

Test Climat – déploiement pour le privé ou les citoyens

Un membre souligne l'intérêt de développer un accompagnement destiné au secteur privé pour l'application du Test Climat. L'objectif serait de soutenir l'avancement des projets et de mieux outiller les acteurs du milieu. On propose notamment la création d'un outil permettant aux entreprises d'utiliser les critères critiques déjà établis. Le Service indique que ces éléments sont en cours de développement, sous toutes réserves, et qu'ils seront envisagés après la phase préliminaire interne. Il est également mentionné qu'un Test Climat citoyen pourrait être élaboré à plus long terme, toujours sous réserve.

Cible d'application du Test Climat

Des questions sont posées concernant l'application du Test Climat et sa cible. Certains membres pensaient que l'outil allait être appliqué à toutes les décisions significatives de la Ville et non limité aux projets de 1 million de dollars et plus. Des clarifications sont souhaitées à ce sujet.

Les questions suivantes sont posées :

- Cet outil sera-t-il applicable seulement pour des projets municipaux? Est-ce que celui-ci inclura les projets que la Ville autorise?
- D'autres outils pourraient-ils être développés afin d'évaluer des projets plus modestes?
- Est-ce que les mesures d'atténuation pourraient être mises en place ou proposées en lien avec un projet si celui-ci présente des enjeux au Test Climat.

Les échanges se poursuivent concernant le déploiement du Test Climat, un outil qui aurait pu jouer un rôle stratégique dans l'orientation des politiques, des programmes et des décisions municipales. Des exemples concrets ont été évoqués, tels que la taxe sur le stationnement ou la politique de participation citoyenne, illustrant les attentes envers l'outil. Une certaine déception a été exprimée quant à son application actuelle, jugée limitée à première vue. En réponse, le Service a précisé que le Test Climat possède plusieurs facettes et que sa priorisation actuelle vise l'évaluation des projets municipaux, en cohérence avec les capacités organisationnelles de la Ville. Il est envisagé qu'une phase II permette l'élargissement de son utilisation à d'autres types de projets, notamment en développement immobilier, commercial ou en matière de programmes. Toutefois, cela nécessiterait un ajustement de l'outil, afin d'en assurer une application efficiente et efficace dans ces nouveaux contextes administratifs.

La phase initiale du déploiement de l'outil est un choix réaliste, en fonction de la capacité du Service à déployer la preuve de concept auprès des services partenaires dans les dossiers. La cible du 1 million de dollars a été choisie en fonction de l'impact d'un projet. Elle permet de rejoindre des projets ayant un plus grand impact sur l'aménagement du territoire ou l'adaptation aux changements climatiques. Le délai pour autoriser de tels projets étant plus long, cela facilitera l'application du Test Climat. Le Service réitère qu'il est possible qu'éventuellement le Test Climat soit utilisé pour l'évaluation de divers programmes, projet, événements, etc. La phase de rodage permettra le perfectionnement de l'outil et ensuite d'élargir son déploiement.

Une précision est demandée en lien avec la signification du terme infrastructures et planification des actifs. Le Service explique que cela peut être un projet d'infrastructures, de réfection d'égouts, d'aqueduc, d'usine d'eau potable, de patinoire extérieure réfrigérée, etc. Un membre élu souligne apprécier la complexité du Test et ses nombreux critères. Toutefois, la question d'outiller les petits projets se pose. Pourrait-il y avoir une version simplifiée ou un modèle pour le bénéfice des autres projets? On se questionne sur l'évaluation possible des grands événements financés par la Ville. Peut-on y appliquer le Test Climat? Le Service répond à cela qu'il souhaite développer une approche. Actuellement, le Service agit à titre de guide ou de conseiller pour les grands événements. On donne l'exemple de la gestion des matières résiduelles où l'équipe du Service de l'eau et des matières résiduelles a développé une approche spécifique.

Critère critique

On souhaite clarifier la signification de critère critique. Est-ce que cela signifie que pour une version future on accorderait des points supplémentaires à des mesures de mitigation? On pourrait réfléchir à des mesures d'écofiscalité pour réduire des taxes (ex. sur le stationnement). Le Service explique que l'outil est un outil d'aide à la décision il n'est pas relié à la facturation et son approche n'est pas « économique ». C'est un outil qui permet d'identifier, dans le contexte où le projet ne respecte pas les critères critiques, les éléments de bonification ou de mitigation nécessaires.

Recommandation

Des discussions s'ensuivent au sujet de la recommandation proposée concernant la feuille de route. À la suite de celle-ci il est proposé de bonifier le libellé. Certains souhaiteraient ajouter une considération pour les grands événements financés par la Ville dans la phase du projet-pilote. Le Service mentionne que si tel est le cas, une réévaluation devra être faite avec les équipes. Il est donc suggéré que le libellé proposé soit amendé en y ajoutant la considération d'inclure davantage de projets, sous toutes réserves. On précise que les objectifs nommés sont en lien avec les objectifs du Plan Climat. La Commission a quorum dans le cadre de cette recommandation.

RECOMMANDATION

CELCC-2025-06

La Commission de l'environnement et la lutte aux changements climatiques, recommande au conseil municipal d'adopter la feuille de route proposée ainsi que les axes d'analyses du Test Climat pour assurer une mise en œuvre structurée, cohérente et progressive de l'outil, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat et considérer la faisabilité sous toutes réserves d'y inclure davantage de projets.

Proposé par Anick Des Marais

Appuyé par Benoit Delage

Adoptée

8. Mise à jour : Dossier des pesticides – Dépôt d'un document-synthèse – Point d'information

Vincent Paquette, chef de division au contrôle environnemental du Service de l'eau et des matières résiduelles (SEMR) présente le document-synthèse concernant le dossier des pesticides, accompagné par Chantal Marcotte, directrice du SEMR. Il s'agit d'un point d'information faisant état des éléments suivants : entrepreneurs, commerçants, citoyens, golfs, patrouille, ressources humaines, formation, documents et outils de travail créés pour l'application du règlement, météo, code de gestion des pesticides et règlement municipal.

Ariane Hamel quitte la rencontre à 18 h 04. Le quorum est maintenu.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On remercie l'équipe pour la préparation du document-synthèse et la présentation.

Ajustement règlementaire

Un membre souhaite mieux connaître et comprendre le type d'ajustements règlementaires ayant eu lieu à l'été 2025. Le Service donne en exemple le fait que le Code de gestion des pesticides a changé les numéros de ses annexes. Le Règlement à Gatineau y faisant référence, un ajustement doit être fait afin de lier la réglementation à la bonne annexe dans le nouveau Code. Par exemple, au niveau des terrains de golf, les champs de tir sont inclus, mais le Règlement provincial ne les inclut pas, c'est à clarifier. Au niveau des définitions, une clarification est nécessaire pour certains sujets (ex. références aux engrais, l'identification de véhicule, etc.).

Faciliter l'accès à l'information – Site Web de la Ville

On explique qu'il est difficile de se repérer adéquatement à ce sujet sur le site de la Ville. Une clarification est nécessaire pour les gens du public afin de faciliter l'accès à l'information. Le Service en prend note. Celui-ci confirme que les noms des pesticides sont très complexes. On rappelle que les citoyens ne pourront plus se procurer les pesticides interdits dans les commerces de Gatineau suivant la réglementation. Toutefois, il est possible que les produits interdits soient achetés ailleurs (en ligne ou au Canada). On précise qu'à Gatineau, une des spécificités de la réglementation concerne le glyphosate. Un membre souligne que de nouveaux pesticides s'ajoutent dorénavant à la liste, tel que le Dicamba. La liste des pesticides autorisés mise à jour serait ainsi nécessaire pour bien communiquer l'information. Le Service explique que présentement, la réglementation ne l'interdit pas. La vice-présidence souhaite rappeler que par le passé, la Commission recommandait une liste blanche des produits permis. Le Service mentionne qu'il faudra regarder avec plus de précisions cet aspect, en temps et lieu puisqu'il y a des impacts. Le tout doit être évalué adéquatement. Le Service précise qu'il faut y aller par étape. Le nouveau règlement est appliqué et il y aura évaluation. L'analyse qui est reliée à la liste blanche est à faire. Il faut laisser le Service appliquer le Règlement en premier lieu.

Lise Filiatrault quitte la rencontre à 18 h 16. Le quorum est perdu.

9. **Bilan du plan de travail 2024-2025 de la Commission de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC)**

Le bilan est présenté brièvement par la présidence et la direction du Service de la transition écologique. On remercie à nouveau les membres et les équipes municipales pour leur implication et collaboration. On souligne avec fierté la réalisation du plan de travail présenté par ce bilan : 100% des dossiers et des moyens actifs ayant été réalisé. Ce bilan sera déposé et disponible sur le site de la Ville de Gatineau, section comités et commissions.

Commentaires :

À la demande d’ajouter au bilan une recommandation antérieure de la CELCC concernant les gaz naturels, l’équipe indique que celle-ci ne concernait pas les années 2024-2025 du présent bilan, raison pour laquelle le bilan présenté n’en fait pas état.

10. **Tour de table et bons coups en environnement et transition écologique**

Aucun tour de table, en raison d’un manque de temps.

11. **Varia**

Aucun varia.

12. **Prochaine séance**

Les membres ont été avisés que le calendrier 2026 leur sera communiqué lorsque possible. Les dates seront connues après les élections municipales.

13. **Levée de la réunion**

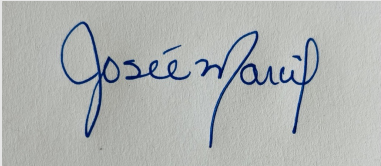
*Il est proposé par Anick Des Marais
Appuyé par Benoit Delage*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la réunion à 18 h 19.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT MARC BUREAU	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL